

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	12	0	12

Date de la convocation
20 novembre 2025

Séance du 26 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six du mois de novembre, à 18h00,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN.

Excusé : Christian BOUILLET.

Absents : Virginie BACLET, Christophe MEURENAND, Agathe DORMANT.

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : DEL.2025.11.26.02

OBJET : Dévoiement d'une conduite d'eau potable à Arthurieux – Conventions de passage.

Le Maire rappelle qu'une conduite d'eau potable a été dévoyée du fait de la construction d'un hangar agricole à Arthurieux. La nouvelle conduite empruntant plusieurs propriétés privées, des conventions de passage doivent être signées avec les propriétaires.

Il présente le plan de récolement des travaux qui fait apparaître les trois parcelles concernant par ce dossier :

- . parcelle B 2235 - André MARTIN,
- . parcelle B 2236 - EARL de la Plantée représentée par Nicolas MARTIN,
- . parcelle B 2014 - Jean François CLAIR.

Il donne lecture du projet de convention et invite le conseil municipal à se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les termes la proposition de convention de servitude de passage à conclure avec les trois propriétaires des parcelles concernées par le dévoiement d'une conduite d'eau potable à Arthurieux.
- Autorise le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces associées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS



Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20251126-2025112602D0036-DE
Transmission n°ASCL_2_2025-11-29T13-56-12.00 (MI265679048)
Date de télétransmission : 29 novembre 2025
Date de réception préfecture : 29 novembre 2025